

**EXTRAIT DE REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU C.C.A.S.**



**Séance du 25 novembre 2025**

Le 25 novembre 2025 à 16h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de « Saint-Etienne » légalement convoqué le mardi 18 Novembre 2025, s'est réuni au 1 rue Attaché aux bœufs sous la vice-présidence de Monsieur Frédéric DURAND - Adjoint délégué à la solidarité.

Nombre de membres :

- En exercice : 17
- Présents : 09
- Votants : 12

Secrétaire de séance : Madame Fabienne THIVILLIER

**Délibération n°01**

**Objet : Procès-verbal du conseil d'administration du C.C.A.S. du 30 septembre 2025 - Approbation**

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Charles DALLARA, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON

Avaient donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND (Vice-Président),  
Mme Nicole AUBOURDY ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA  
Mme Huguette GUILHOT ayant donné pouvoir à Mme Marie-France LIVEBARDON

Absents / Excusés :

Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Philippe CESANA, M. Henry DUPOIZAT, M. Jean GOYET, M. Thierry NITCHEU

**Vu**

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R. 123-17 et R 123-20.

**Considérant**

Au cours du Conseil d'Administration du 30 septembre 2025 ont été approuvées les délibérations suivantes :



- 1 Procès-verbal du conseil d'administration du C.C.A.S. du 01/07/2025 – Approbation
- 2 Présentation des décisions prises par délégation.
- 3 Convention d'objectifs et de partenariat entre le C.C.A.S. et SOLIHA Loire Puy de Dôme et subvention de fonctionnement attribuée à cette association pour l'année 2025 - Approbation
- 4 Cession de matériels, biens réformés et en l'état – Vente via un site de vente en ligne aux enchères – Approbation.
- 5 Convention de partenariat avec le Groupement de Coopération Sanitaire dans le cadre de l'action de formation professionnelle du réseau de médecine d'Urgence de la région Auvergne Rhône Alpes -Approbation
- 6 Annule et remplace la délibération n°8 du 03 juin 2025- Affectation des résultats de l'exercice 2024 - Budget Principal du C.C.A.S. - Budget Annexe des EHPAD - Budget Annexe des Résidences Autonomie - Budget Annexe du Portage de repas à domicile et Service de veille active – approbation
- 7 Annule et remplace la délibération n°7 du 1er juillet 2025 - Budget Annexe EHPAD - Décision Modificative n° 1 - Approbation
- 8 Encaissement de valeur de la vente aux enchères de bijoux - suite au leg de Madame FAURAN
- 9 Budget Principal du C.C.A.S. - Décision Modificative n°2 –Exercice 2025 - Approbation
- 10 Budget Annexe EHPAD - Décision Modificative n° 2 - Approbation
- 11 Budget annexe Résidences Autonomie - Décision Modificative n°2 - Approbation
- 12 Budget annexe Portage de repas - Décision Modificative n°1 – Approbation
- 13 Achats de fournitures et services pour la Ville de Saint-Étienne, le Centre communal d'Action Sociale et Saint-Étienne Métropole -- 2025 n°3 – Approbation.
- 14 Autorisation à signer les marchés de « Fourniture de matériels médicaux » et de « Produits hyper-protéinés et troubles de la déglutition ».
- 15 Approbation de signatures déléguées au Vice-Président dans les domaines du Conseil d'Administration. Abroge et remplace la délibération n°22 du Conseil d'administration du 04/04/2025

**L'Assemblée Délibérante approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 30 septembre 2025.**

|                                      |                               |    |
|--------------------------------------|-------------------------------|----|
| Vote à main levée : nombre de voix : | - POUR :                      | 11 |
|                                      | - CONTRE :                    | 0  |
|                                      | - ABSTENTION :                | 0  |
|                                      | - NE PREND PAS PART AU VOTE : | 1  |

Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Charles DRA, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Catherine ZADRA, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, M. Gaëtan PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA, Mme Huguette GUILHOT ayant donné pouvoir à Mme Marie-France LIVEBARDON.

- Contre :

- Abstention :

- Ne prend pas part au vote : Mme Christel PFISTER

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance le 25 novembre 2025

**Pour le Président et par délégation  
Le Vice-Président du C.C.A.S.**

La secrétaire de séance,

Fabienne THIVILLIER

Frédéric DURAND



